# Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest

Fraternité

# Marché public de Travaux

Marché passé par procédure adaptée en application de-l'article L2123-1 du Code de la commande publique

Travaux de construction de la salle de justice à Hendaye (64).

# **RÈGLEMENT DE CONSULTATION** SGAMI33-2024-72-TX

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 28 février 2025 à 12h00

# **SOMMAIRE**

1 - Identification de l'organisme acheteur	3
2 – Objet de la consultation	3
3 – Conditions et étendue de la consultation	3
3.1 Condition de la consultation.	3
3.2 Allotissement	3
3.4 Nomenclature	4
3.5 Durée du marché – Délai d'exécution	4
3.6 Tranche optionnelle	4
3.7 Variantes	4
3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)	
3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)	
3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement	
3.9 Avance	
3.10 Retenue de garantie	
3.11 Prestations similaires	3
4 – Dossier de consultation.	5
4-1 Composition du dossier de consultation.	5
4-2 Retrait du dossier	
4-3 Questions/réponses	
4-4 Compléments au dossier	
5 – Clauses d'insertion sociales par l'activité économique	8
5-1 Développement durable	8
5-2 Insertion par l'activité économique	
6 – Présentation des candidatures et des offres	
6-1 Date limite de réception des offres	0
6-2 Délai de validité des offres	
6-3 Présentation et contenu des candidatures	
6-4 Documents à produire pour les offres	
7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations	
7.1 Critères de sélection des offres	
7.1.1 Critères de sélection des offres du lot 1 :	
7.1.2 Critères de sélection des offres des lots 2 et 3 :	
7.2 Négociation avec les candidats	13
8 – Condition de dépôt des offres	13
9 – Renseignements complémentaires	14
10 – Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »	14
11 – Voies de recours	15

# 1 - Identification de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme :	Maître d'ouvrage :
Ministère de l'Intérieur	Monsieur Le Secrétaire Général Adjoint du SGAMI Sud Ouest
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur	
SGAMI SUD-OUEST	
Adresse: 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal: 33041
<u>Ville</u> : Bordeaux Cedex	Pays: FRANCE
<u>Téléphone</u> : 05.56.99.77.53 / 05.56.99.77.45	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

# 2 - Objet de la consultation

La présente consultation est un marché de travaux relatif aux travaux de construction de la salle de justice à Hendaye (64).

#### Lieux d'exécution des prestations :

Direction Interdépartementale de la Police aux Frontières (DIDPAF)

5 rue Joliot Curie 64 700 HENDAYE

La description des travaux et les spécifications techniques sont indiquées dans les pièces techniques (TOMES 1 et 2) relatives aux 3 lots jointes au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

#### 3 - Conditions et étendue de la consultation

#### 3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique (CCP).

# 3.2 Allotissement

Le présent marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1: VRD / Gros œuvre et fondations / Charpente / Couverture et étanchéité / Menuiseries extérieures / Serrurerie.
- Lot 2: Plâtrerie / Cloisonnement intérieur et plafonds / Revêtement sols, murs et plafonds / Menuiseries intérieures / Mobilier.
- Lot 3 : Chauffage Ventilation Climatisation plomberie / Électricité CFO CFA sûreté.

#### 3.3 Visite du site

La visite du site est obligatoire. Elle conditionne le dépôt d'une offre.

La demande fera impérativement l'objet d'une demande de rendez-vous (72h avant) auprès de :

Nom/prénom : Monsieur PALACIN Gilles

N° de téléphone : 05.59.98.26.09 / 06.64.02,83.64

Mail: gilles.palacin@interieur.gouv.fr + sgami-so-dim-sli64@interieur.gouv.fr

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée. En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

# 3.4 Nomenclature

Classification CPV – Principal	Intitulé		
4500000-7	Travaux de construction		

# 3.5 <u>Durée du marché – Délai d'exécution</u>

La durée du marché débute à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

La durée prévisionnelle du marché est de 24 mois (12 mois de travaux compris 3 mois de préparation + 12 mois de GPA) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des travaux.

La durée d'exécution des travaux est de 12 mois et se répartit de la manière suivante : :

- -3 mois regroupant la préparation de chantier, les travaux préparatoires, les études de préfabrication béton, les travaux de décapage, les fondations spéciales et le dallage
- 2 mois d'arrêt de chantier (juillet et août)
- 6 mois de travaux bâtiment et finition
- -1 mois d'OPR

La date prévisionnelle de début d'exécution est le 31 mars 2025.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

# 3.6 Tranche optionnelle

Sans objet

#### 3.7 Variantes

#### 3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Ce type de variante n'est pas demandé dans ce marché.

#### 3.7.2 À l'initiative du maître d'ouvrage (obligatoire)

Ce type de variante n'est pas demandé dans ce marché.

# 3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT – L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

#### 3.9 Avance

Une avance de 20 % est consentie selon les conditions d'application prévues aux articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique, y compris pour les lots où elle n'est pas obligatoire.

Pour les PME, l'article R.2191-8 du code de la commande publique dispose que l'acheteur peut prévoir une avance au-delà de 30 %. Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 50 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations pour une avance à 20 %. Si une avance à 50 % est appliquée, le versement de cette avance est conditionné à la constitution d'une **garantie à première demande**, en vertu de l'article R2191-8 du code de la commande publique.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au soustraitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire. Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute :

- Pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché ;
- Pour les avances supérieures à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, à la première demande de paiement.

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

<u>ATTENTION</u>: en cas de résiliation du marché, le titulaire a trente jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance.

# 3.10 Retenue de garantie

Sans objet.

# 3.11 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pourra être engagée.

#### 4 - Dossier de consultation

#### 4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 règlement de consultation (RC);
- 1 acte d'engagement (ATTRI) et son annexe financière, le cadre de décomposition global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des 3 lots, ainsi que les engagements relatifs aux heures d'insertion sociale (annexe 2 à l'AE pour les lots 1 et 3) ;
- 1 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- 1 engagement de confidentialité;
- 1 DC1 pré-remplis ;
- 1 DC2 pré-remplis;
- 1 ATTRI 2 pré-remplis.
- 1 dossier technique remis après l'envoi de l'engagement de confidentialité complété, daté, signé et tamponné regroupant :

#### - DCE 00- Liste des pièces

#### - PIECES GRAPHIQUES MOE

- \* DCE 01- Plan de masse projet
- \* DCE 02- Plan du RDC projet
- \* DCE 03- Plan de toiture projet
- \* DCE 04a- Plan de coupe AA
- \* DCE 04b-Plan de coupe BB
- \* DCE 04c- Plan de coupe CC
- \* DCE 04d- Plan de coupe EE
- \* DCE 04e- Plan de coupe DD
- \* DCE 05a- Façade Sud
- \* DCE 05b- Facade Nord
- \* DCE 05c- Façade Est et Ouest
- \* DCE 06- Insertion dans son environnement
- \* DCE 07- Plan de repérage sols et plafond
- \* DCE 08- Carnet de menuiseries extérieures
- \* DCE 09- Carnet de détails mobilier
- \* DCE 10- Carnet de serrurerie
- \* DCE 11- Plans plancher et réseaux sous dallage
- \* DCE 12- Plans plancher haut RDC
- \* DCE 13- Plans de principe Coupes AA, BB et CC
- \* DCE 14- Carnet de détail
- \* DCE 15- Plans de VRD
- \* DCE 16- Plan Electricité ELE01 Cheminements
- \* DCE 17- Plan Electricité ELE01 CFO CFA
- \* DCE 18- Plan Electricité ELE01 Sûreté
- \* DCE 19- Plans de principe CVC-PLB
- \* DCE 20- Plan Electricité ELE04 Synoptique

#### - PIECES ECRITES MOE/CT/CSPS

- \* DCE E01- Tableau des surfaces
- \* DCE E02 Calendrier prévisionnel
- \* DCE E03 Plan d'installation de chantier
- \* DCE E04 Note Acoustique
- \* DCE E05 Etude thermique
- \* DCE E06 CCTP Lot 1
- \* DCE E06 CCTP Lot 2
- \* DCE E06 CCTP Lot 3 et ses annexes
  - → Annexe 1 : CCTP Pré-câblage/VDI
  - → Annexe 2 : CCTP Sûreté + ses annexes :
    - Annexe 1 : Principes câblage équipements raccordements
    - Annexe 2 : Principes contrôle d'accès
    - Annexe 3 : Principes détection intrusion
    - Annexe 4 : Principes vidéo protection
    - Annexe 5 : Principes détection intrusion
  - → Annexe 3 : Cadre de réponse technique sûreté (à compléter par le candidat)
- \* DCE E07 DPGF (Transmises dans le DCE de la consultation)
- \* DCE E08 Note de maintenance
- \* RICT
- \* PGCSPS (en cours)

#### **TOME 2 – DONNÉES TECHNIQUES DU SITE**

#### 1- DT

#### 2- Rapports Géotechnique

- → G1 PGC
- → G2 AVP
- → G2 PRO (en cours)
- → Rapport Études de pollution des sols
- 3- Diagnostic Amiante et HAP
- 4- Plans de repérage réseaux
- 5- Données géomètre
  - → Plans de relevé géomètre
  - → Plan d'alignement

Le dossier technique sera remis <u>uniquement</u> après <u>l'envoi de l'engagement de confidentialité</u> dûment complété, daté, signé et tamponné via PLACE par le biais de la fonctionnalité permettant de poser une question relative à la consultation (cf. article 4.3 du présent document).

# 4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière <u>dématérialisée</u> à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2024-72-TX)

ou par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

 $\underline{page=Entreprise}. \underline{EntrepriseAdvancedSearch\&AllCons\&id=2685114\&orgAcronyme=g6larch\&AllCons\&$ 

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à ; sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.88

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et <u>une adresse électronique</u> permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une <u>erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique</u>, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : <a href="mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr">nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr</a>

#### Les candidats sont donc invités à :

- -S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message;
- -Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;
- -Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

# 4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation <u>uniquement</u> via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <u>https://www.marches-publics.gouv.fr/</u> (n° de la consultation : SGAMI33-2024-72-TX ou lien direct cidessus – onglet 2 : « Question »).

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2685114&orgAcronyme=g6l

Les questions peuvent être posées jusqu'à **5 jours** avant la date limite de remise de l'offre. **Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.** 

L'administration répondra jusqu'à **3 jours** avant la date limite de remise des offres aux questions posées dans les délais.

# 4-4 Compléments au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **3 jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis

# 5 – Clauses d'insertion sociales par l'activité économique

# 5-1 <u>Développement durable</u>

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans l'article 10 du CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

#### 5-2 Insertion par l'activité économique

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP pour les lots 1 et 3 une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation des prestations au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

<u>Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (DC1, DC2, AE, DPGF, engagement de confidentialité, ...) pour répondre à la présente consultation.</u>

# 6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

#### 6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de <u>6 mois</u> à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

# 6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le maître d'ouvrage qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

# Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire <u>un dossier complet</u> comprenant les pièces suivantes :

- <u>Engagement / délégation de pouvoir</u>: le candidat produit les pouvoirs des <u>personnes habilitées à l'engager juridiquement</u> (en cas de groupement : les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire à engager le groupement).
- **Redressement judiciaire** : le candidat produit une attestation sur l'honneur indiquant que la société n'est pas en situation de redressement judiciaire ou, le cas échéant, la copie du jugement de redressement judiciaire.
- Attestation d'assurance : responsabilité civile et décennale en cours de validité en lien avec les missions qu'il exécutera
- Attestation fiscale de moins de 3 mois
- Attestation sociale de moins de 6 mois
- Un RIB
- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pré-remplis disponibles dans le dossier d'appel à candidature (ou accessible sur le site : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- DC1: Lettre de candidature pour le candidat unique ou l'ensemble du groupement: l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété.
- DC2: Lettre de candidature pour le candidat unique ou pour chaque membre du groupement: le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées, qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années, ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

- Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement,
- L'engagement de confidentialité dûment complété, daté, tamponné et signé,
- Chaque soumissionnaire doit fournir la preuve de sa compétence technique à répondre aux attendus du présent projet. A cet effet,
- \* L'entreprise ou le groupement présente les références dont elle dispose pour des prestations similaires à l'objet du présent marché réalisées en 2018 ou postérieurement. Les références présentées doivent être accompagnées d'attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrage.

**Nota**: L'absence de références relatives à la réalisation de projets de même nature que celui du présent projet, n'est pas un motif en soi d'élimination. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tous les moyens à sa disposition.

- \* L'entreprise ou le groupement doit disposer des qualifications professionnelles suivantes (ou de leurs équivalents).
- Lot 1 VRD / Gros œuvre et fondations / Charpente / Couverture et étanchéité / Menuiseries extérieures / Serrurerie : QUALIBAT :
  - \* 1111 Démolition (technicité courante,
  - \* 1321 Canalisation d'assainissements (technicité courante),
  - \* 1341 Aménagement de chaussée et trottoir,
  - \* 1231 Micropieux,
  - \* 1312 Terrassements-fouilles (technicité confirmée),
  - \* 2112 Maçonnerie et béton courant (technicité confirmée,
  - \* 2152 Dallage courant (technicité confirmée),
  - \*2212 Béton armé et béton précontraint (technicité confirmée),
  - \* 2412 Construction et structures métalliques (technicité confirmée),
  - \* 3272 Tôle d'Acier Nervurée (TAN) avec étanchéité en membranes en feuilles (technicité

#### confirmée).

- \*3522 Fabrication et pose de menuiseries extérieurs en aluminium (technicité confirmée).
- \*3532 Fabrication et pose de menuiseries extérieurs en acier (technicité confirmée),
- \*4411 Serrurerie-métallerie (technicité courante).
- Lot 2 Plâtrerie / Cloisonnement intérieur et plafonds / Revêtement sols, murs et plafonds / Menuiseries intérieures / Mobilier : QUALIBAT :
  - \*4131 Plâtrerie à base de plaques de plâtre (technicité courante).
  - \*6312 Carrelages, revêtement, mosaïques (technicité courante),
  - \*6111 Peinture et ravalement (technicité courante).
- Lot 3 Chauffage Ventilation Climatisation plomberie / Electricité CFO CFA sûreté :
  - \*Qualibat 5112 Plomberie-sanitaires (technicité confirmée)
  - \*Qualibat 5312 Installations thermiques (technicité confirmée)
  - \*Qualifelec courant fort E2'
  - \*Qualifelec courant faible ECF2

Conformément à l'article R.2143-13 du Code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace;
- L'accès à ces documents est gratuit.

# 6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant (au format <u>PDF</u>) et pour chacun des lots sur lequel le candidat postule:

- L'acte d'engagement et son annexe financière (DPGF Annexe 1 à l'acte d'engagement) dûment complétés, tamponnés, datés et signés au format PDF ainsi que l'engagement relatif aux heures d'insertion sociale (annexe 2 à l'AE pour les lots 1 et 3);
- Le titulaire doit désigner dans les pièces de son offre, une ou plusieurs personnes physiques ayant qualité pour le représenter vis-à-vis de la personne publique pour l'exécution du marché;
- Le cadre de réponse technique sûreté (Annexe 3 du CCTP Lot 3) dûment complété;
- Les fiches techniques des matériaux / produits contenus dans l'offre;
- Le mémoire technique dûment complété transmis au format PDF détaillant les éléments demandés aux titres des sous-critères techniques détaillés dans les tableaux de l'article 7.1.

#### **ATTENTION:**

- Pour le lot 1, l'ensemble du mémoire technique ne devra pas dépasser <u>5 feuilles recto/verso soit</u> <u>10 pages maximum</u> (hors page de garde, sommaire, fiches techniques, schémas et plans).

En cas de dépassement, seules les 10 premières pages seront analysées.

Toute page supplémentaire ne sera pas prise en compte pour l'analyse.

- Pour les lots 2 et 3, l'ensemble du mémoire technique ne devra pas dépasser <u>4 feuilles recto/verso soit 8 pages maximum</u> (hors page de garde, sommaire, fiches techniques, schémas et plans).

En cas de dépassement, seules les 8 premières pages seront analysées.

Toute page supplémentaire ne sera pas prise en compte pour l'analyse.

NOTA: Le candidat est tenu de compléter et de joindre le mémoire technique à son offre. En l'absence du mémoire technique complet dans les documents constituant l'offre et après négociation éventuelle, la dite offre sera déclarée irrégulière car incomplète.

# 7 – Critères d'évaluation des offres – Négociations

#### 7.1 Critères de sélection des offres

En application de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'autoriser les soumissionnaires à régulariser leur offre si celle-ci est :

- irrégulière
- inacceptable, à l'exception des offres anormalement basses.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, en application de l'article 2152-3, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

	CRITÈRES		DÉRATI DN	SUPPORTS D'ANALYSE
1 – Critère p	prix	40		L'acte d'engagement et son annexe financière
2- Critères techniques	Sous critère 1:Organisation du groupement: Présentation de la méthodologie et de l'organisation de travail mise en place pour le lot au travers d'un organigramme. Les CV des encadrants devront également être fournis.  Nombre de feuilles maximum: 1 feuille recto/verso soit 2 pages maximum (hors CV).	5	60	Mémoire technique
	Sous critère 2: Expériences spécifiques de construction hors site:  Le candidat explicitera les expériences qu'il possède particulièrement en construction hors site.  Nombre de feuilles maximum: 1 feuille recto/verso soit 2 pages maximum.	15		
	Sous critère 3 : Planning détaillé, délais et phasage : Méthodologie suffisamment détaillée de mise en œuvre envisagée permettant de fiabiliser et/ou d'optimíser le planning. Pour chaque corps d'état technique, le nombre d'effectifs par semaine devra être précisé.  Nombre de feuilles maximum : 1,5 feuilles recto/verso soit 3 pages maximum.	20		
	Sous critère 4 : Organisation du chantier prenant en compte des difficultés du site occupé :  La limitation des nuisances, la sécurité du chantier et le volet environnemental.  Les candidats devront décrire le principe d'installation de chantier qu'ils envisagent.  Nombre de feuilles maximum : 1,5 feuilles recto/verso soit 3 pages maximum.	20		
	TOTAL			100

	CRITÈRES	_	DÉRATI DN	SUPPORTS D'ANALYSE
1 – Critère p	orix		40	L'acte d'engagement et son annexe financière
	Sous critère 1: Moyens humains et organisation du groupement: -Présentation des moyens humains dédiés spécifiquement au projet et des moyens humains des entreprises (mandataire et éventuels co-traitants ou sous-traitants).  Les CV des encadrants devront également être fournisPrésentation de la méthodologie et de l'organisation de travail mise en place pour le lot au travers d'un organigramme.  Nombre de feuilles maximum: 1 feuille recto/verso soit 2 pages maximum (hors CV).	15		
2- Critères techniques	Sous critère 2 : Planning détaillé, délais et phasage : Méthodologie suffisamment détaillée de mise en œuvre envisagée permettant de fiabiliser et/ou d'optimiser le planning. Pour chaque corps d'état technique, le nombre d'effectifs par semaine devra être précisé.  Nombre de feuilles maximum : 1,5 feuilles recto/verso soit 3 pages maximum.	25	60	Mémoire technique
	Sous critère 3 : Organisation du chantier prenant en compte des difficultés du site occupé :  La limitation des nuisances, la sécurité du chantier et le volet environnemental.  Les candidats devront préciser la méthode d'approvisionnement de chantier qu'ils envisagent.  Nombre de feuilles maximum : 1,5 feuilles recto/verso soit 3 pages maximum.	20		
TOTAL				100

# 7.2 Négociation avec les candidats

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique. Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre. La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

Le représentant du maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

# 8 - Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisé s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> - onglet 3 : « Dépôt ».

Lien direct de la consultation :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

 $\underline{page=Entreprise}. Entreprise Advanced Search \& All Cons \& id=2685114 \& org Acronyme=g6lement (Constant Constant Cons$ 

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

#### Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ». Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

# 9 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

**SGAMI Sud-Ouest** 

Direction de l'Administration Générale des Finances

Bureau de la commande publique

Téléphone : 05.56.99.77.45/ 05.56.99.77.53

Mail: sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

#### 10 - Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : <a href="mailto:mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr">mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr</a> ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

#### 11 - Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux 9 rue Tastet CS 21490 33063 BORDEAUX CEDEX

tél.: 05-56-99-38-00 - télécopie: 05-56-24-39-03 Mail: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA)de Bordeaux DREETS Nouvelle Aquitaine Pôle C

2, rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Cité Administrative

Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Tel.: 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel: dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

# Information sur les recours :

- **Référé contractuel :** délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;
- Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.